

Attestation d'assurance

Allianz Insurance Luxembourg 14, boulevard F.D. Roosevelt L-2450 Luxembourg, atteste que la société **BIEBER IMMO S.A.R.L. 11-13, rue de l'Industrie L-3895 FOETZ** a souscrit un contrat d'assurance n° 03313343 couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber, tant pendant qu'après l'exécution des travaux relatifs à ses activités.

Activités assurées et étendue territoriale

Gestion de toutes les sociétés du Groupe Toitures et Cheminées.
L'assurance porte sur les activités d'exploitation au G.D. Luxembourg et couvre les dommages survenus dans les pays membres de l'Union Européenne.

Montant des garanties

Responsabilité Civile Exploitation (par sinistre)

Dommages corporels, matériels et immatériels confondus : 5.000.000 €
Dont : Dommages matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 €
Dont : Dommages immatériels purs : 250.000 €
Dont : Dommages aux objets confiés et aux biens existants : 500.000 €
Dont : Dommages aux objets au crochet : 10.000 €
Dont : Vol par préposé : 15.000 €
Dont : garanties particulières :
A. L'incendie, le feu, l'explosion, la fumée ou l'eau : 2.500.000 €
B. Atteintes à l'environnement : 2.500.000 €

Responsabilité Civile après livraison de produits ou après exécution de travaux (par sinistre et par année)

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 2.500.000 €
Dont : Intoxications alimentaires : 500.000 €
Dont : Frais de dépose et repose : 25.000 €

Responsabilité Civile Exploitation

Dommages matériels et/ou immatériels consécutifs : 375 €
Dommages immatériels purs : 500 €
Dommages aux objets au crochet : 10% du sinistre, minimum 375 €
Dommages RC Pollution accidentelle : 10% du sinistre, minimum 2.500 €, maximum 25.000 €
Objets confiés et existants (dommages matériels et/ou immatériels consécutifs) : 10% du sinistre, minimum 2.500 €

Responsabilité Civile après livraison de produits ou après exécution de travaux

Tout dommage matériel et/ou immatériel consécutif : 10% du sinistre, minimum 500 €, maximum 2.500 €

Période de validité

La présente attestation est valable du 01/01/2015 au 01/01/2016.

La présente attestation :

- n'implique qu'une simple présomption d'assurance et est établie sous réserve du paiement de la prime, de toute modification, suspension, résiliation ou annulation du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente ;
- ne peut engager la Compagnie d'assurance au-delà des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance ;
- ne peut se substituer à l'étranger aux obligations d'assurance dans le pays considéré.

Fait à Luxembourg, le 11/12/2014.

Pour Allianz Insurance Luxembourg
(cachets et signatures)

Allianz 

Allianz Insurance Luxembourg
14, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg - R.C. B-88507


OLIVEIRA Patrick


Stéphane NONNENMACHER